

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 17 septembre 2015

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 16 septembre 2015, à vingt heures, à la salle du Conseil municipal de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, sous la présidence de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mme Lina Labbé, MM. Yves Coulombe, Harold Noël, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 août 2015
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 5 août 2015
5. Octroi du contrat de l'Étude paysagère à Services intégrés Lemay et associés Inc. (Lemay + DAA Stratégies)
6. Coordination de la Politique familiale de la MRC et de son Plan d'action
7. Certificat de conformité – Règlement #567-2015-A de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans
8. Certificat de conformité – Règlement #415-2015 de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans
9. Adoption des dépenses du mois d'août 2015
10. Correspondance
11. Varia
12. Période de questions
13. Levée de la réunion

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2015-09-84

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite de l'ajout des points 5.1 *Octroi d'un contrat à Mme Marie-Claude Robert, architecte paysagiste*, 11.1 *Demande d'appui de la Nation huronne-wendat*, 11.2 *Bail photocopieur CLD* et 11.3 *Octroi d'un contrat à Assaini pour la vérification de la conformité de l'installation septique des matricules 7296-10-9910 et 7295-29-4978*. Le point 11. *Varia* demeure ouvert par ailleurs.

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 août 2015

Résolution 2015-09-85

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 5 août 2015.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 5 août 2015

7. Adoption du Projet de règlement de concordance 2015-03 modifiant le Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de L'Île-d'Orléans (p. 2)

Le projet de Schéma d'aménagement révisé a été transmis aux autorités concernées. La municipalité de Saint-Jean a adopté une résolution appuyant son contenu, quelques rencontres sont prévues entre l'urbaniste de la MRC et certains partenaires et l'urbaniste présentera demain le projet de Schéma aux élus de la Communauté métropolitaine de Québec.

5• Octroi de l'Étude paysagère à Services intégrés Lemay et associés Inc. (Lemay + DAA Stratégies)

La directrice mentionne que la MRC a reçu 6 propositions. Seulement deux enveloppes contenant le prix ont été ouvertes puisque les autres soumissions n'avaient pas obtenu la note de passage de 70%. Les prix proposés étaient de 44 347 \$ par Lemay + DAA et de 84 900 \$ par Option Aménagement et al.

Le comité de sélection était composé de Mmes Françoise Roy, responsable de l'entente sur les Paysages à la CRÉ, Marie Nolet, architecte paysagiste au ministère des Transports, Marie-Andrée Thiffault, responsable du site patrimonial de l'Île d'Orléans et Chantale Cormier, directrice générale de la MRC. Il recommande l'octroi du contrat à Lemay + DAA Inc. pour la somme de 44 347 \$ plus les taxes applicables.

La directrice rappelle que la totalité de cette étude sera remboursée par la Conférence régionale des Élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale.

Résolution 2015-09-86

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer un contrat à Services intégrés Lemay et associés Inc. (Lemay + DAA Stratégies) pour la réalisation de l'étude paysagère de l'Île d'Orléans moyennant des honoraires de 43 347 \$, plus les taxes applicables.

- 5.1 Octroi d'un contrat à Mme Marie-Claude Robert, architecte paysagiste

La directrice rappelle que la CRÉ a prévu une contribution maximale de 81 360 \$ pour la réalisation de l'Étude paysagère. Étant donné qu'elle coûtera moins cher, le comité de sélection a demandé à la chargée de projet de l'Étude de lui proposer une offre de services pour une campagne de vulgarisation et de sensibilisation de l'Étude, l'élaboration d'une charte des paysages ainsi qu'un plan d'action.

Résolution 2015-09-87

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer un contrat à Mme Marie-Claude Robert, architecte paysagiste, pour une campagne de vulgarisation et de sensibilisation de l'Étude paysagère, l'élaboration d'une charte des

paysages ainsi qu'un plan d'action moyennant des honoraires de 18 400 \$, plus les taxes applicables.

6• Coordination de la Politique familiale de la MRC et de son Plan d'action

Pour la mise en œuvre du plan d'action de la Politique familiale de la MRC, des services de coordination sont requis. La directrice a rencontré Mme Véronique Provencher, coordonnatrice communautaire à la municipalité de Saint-Laurent.

Résolution 2015-09-88

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** de nommer Mme Véronique Provencher à titre de coordonnatrice du Plan d'action de la Politique familiale de la MRC à raison de 20 heures de travail par mois.

7• Certificat de conformité – Règlement #567-2015-A de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

Résolution 2015-09-89

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement #557-2015-A modifiant le règlement de zonage #305 de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans afin de retirer la classe d'usage « Habitation 2 » de la zone AA-4 et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

8• Certificat de conformité – Règlement #415-2015 de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

Résolution 2015-09-90

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement #415-2015 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction #153 et le règlement de zonage #154 de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans afin que soient :

- modifiées les limites de la zone CA-2 ;
- prévues des mesures d'atténuation dans une interface commerciale / résidentielle ;
- rendue obligatoire l'obtention d'un permis de construction ou d'un certificat de changement d'usage conditionnel à la production, dans certains cas, d'un plan d'aménagement paysager ;

et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

9. Adoption des dépenses du mois d'août 2015

Résolution 2015-09-91

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses

du mois d'août 2015, lesquelles s'élèvent à 213 723,81 \$ pour la MRC et 7 541,42 \$ pour le poste de la Sûreté du Québec.

10• Correspondance

Le comité organisateur local du Colloque des directeurs généraux de MRC s'adresse aux MRC de la Capitale-Nationale, région hôte, pour une contribution financière de 500\$.

Résolution 2015-09-92

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association des DG de MRC pour la tenue, dans la Capitale-Nationale, du prochain colloque qui se tiendra du 21 au 23 octobre 2015.

11• Varia

11.1 Demande d'appui de la Nation huronne-wendat
Étant donné que quelques municipalités n'ont pas voulu donner suite à cette demande, le Conseil des maires n'appuiera pas cette demande.

11.2 Bail photocopieur CLD

Résolution 2015-09-93

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC signe un bail de 66 mois pour la location d'un photocopieur Toshiba moyennant des frais de 326,88 \$ mensuellement, plus les taxes applicables.

11.3 Octroi d'un contrat à Assaini pour la vérification de la conformité de l'installation septique des matricules 7296-10-9910 et 7295-29-4978

Résolution 2015-09-94

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer un contrat à Assaini pour la vérification de la conformité de l'installation septique des matricules 7296-10-9910 et 7295-29-4978, moyennant des honoraires de 900 \$, plus les taxes applicables.

12• Période de questions

Elle débute à 20h53 et se termine à 21h23.

13• Levée de la réunion

Résolution 2015-09-95

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 21h24.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 7 octobre 2015 à 20h à la salle du Conseil de la MRC.

Chantale Cormier
Directrice générale

Jean-Pierre Turcotte
Préfet